

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe DINH

N° 17382-2023/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2023
N° 6-2023/RAP-COM

RAPPORT
de la commission du développement économique (DE)
du vendredi 3 février 2023

Le **vendredi 3 février 2023 à 10 heures 26**, la commission du développement économique (DE) s'est réunie sous la présidence de Mme Naïa Wateou, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 8716-2023/1-ACTS** : projet de délibération approuvant le protocole d'accord entre la province Sud, l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) et la société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM) et habilitant la présidente de l'assemblée de la province Sud à le signer – *délibération APS*.

Présents :

Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Marie-Line Sakilia, M. Petelo Sao, M. Julien Tran Ap et Mme Naïa Wateou.

Absents :

M. Guy-Olivier Cuenot et Mme Magali Manuohalalo.

Procurations* :

M. Briec Frogier donne procuration à Mme Naïa Wateou.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 5 membres présents et 3 membres absents ou représentés.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

Mme Marie-Jo Barbier, M. Jean-Gabriel Favreau, Mme Nadine Jalabert, M. Jean Kays, M. Philippe Michel, Mme Annie Qaeze, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et Mme Laura Vendegou.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud ;
M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;
M. Christophe Vergès, secrétaire général adjoint en charge du pôle transition écologique (SGA-TE) ;

Ainsi que par :

Mme Vaimoe Albanese, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;
Mme Carole Audit, chef du service de l'accompagnement social au logement (SASL/DEL) ;
M. Gregory Becuwe, chargé de mission (PSPE/DDET) ;
Mme Marie Benzaglou, directrice de l'emploi et du logement (DEL) ;
Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination

administrative (SSACA/DAJI) ;
M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
M. Franck Ladrech, directeur adjoint de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) ;
Mme Virginie Laigret, responsable du bureau planification et aménagement (SAU/DAEM) ;
M. Raphaël Larvor, directeur du développement économique et du tourisme (DDET) ;
Mme Cinthia Morizot, directrice adjointe de l'emploi et du logement (DEL) ;
Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;
Mme Mathéa Rossignol, chef de service adjointe des affaires juridiques et de la réglementation (SAJR/DAJI).

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 8716-2023/1-ACTS** : projet de délibération approuvant le protocole d'accord entre la province Sud, l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) et la société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM) et habilitant la présidente de l'assemblée de la province Sud à le signer – *délibération APS*.

La gestion administrative et financière du Fonds de garantie de la province Sud (FGPS) a été confiée à la société de gestion de fonds de garantie des outre-mer (SOGEFOM). Cette dernière effectuée, entre autres, la notification de l'octroi des garanties, leur suivi et l'instruction des dossiers de demande de mise en jeu des garanties.

Or, il s'avère que le volume des demandes de mises en jeu présentées par l'ADIE au FGPS ne permet pas un traitement individuel par la SOGEFOM au fil de l'eau. Alerté à de nombreuses reprises par la SOGEFOM sur la charge de travail induite et sur les délais de remboursement des garanties qu'elle pouvait difficilement tenir, le comité de gestion du FGPS a acté lors de la séance du 21 juillet 2022 de modifier les règles de gestion et de traitement des dossiers. Une nouvelle méthode, plus simple, basée sur l'échantillonnage a ainsi été adoptée (*voir le logigramme en pièce jointe*).

Un protocole d'accord entre la province Sud, l'ADIE et la SOGEFOM définissant ce nouveau processus de traitement, de contrôle et de paiement des mises en jeu des garanties présentées par l'ADIE a été rédigé par la SOGEFOM, en concertation avec les équipes de la province Sud et de l'ADIE. Pour des raisons de délais d'acheminement, ce protocole a déjà été signé par la direction métropolitaine de l'ADIE.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ce nouveau processus implique également l'adoption par le bureau de l'assemblée de province d'un projet de délibération approuvant d'une part, l'avenant au mandat de gestion passé entre la province Sud et la SOGEFOM, et d'autre part modifiant le règlement intérieur du FGPS. Ce projet de délibération est inscrit à la séance du BAPS programmée le 7 février 2023.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Les conseillers n'ont formulé aucune observation dans la discussion générale.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 et 2 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Article 3 :

En réponse à la question de Mme Tiéoué, M. Larvor a indiqué que le montant versé par la province Sud à la SOGEFOM pour la gestion des dossiers de demande de mise en jeu des garanties se situe entre 3 et 4 millions de francs CFP par an.

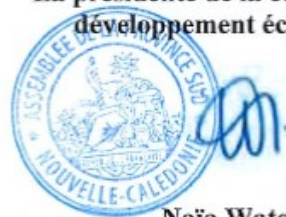
Avis favorable de la commission.

Article 4 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Briec Frogier, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Marie-Line Sakilia, M. Petelo Sao, M. Julien Tran Ap et Mme Naïa Wateou).

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente de la commission a clôturé la réunion à 10 heures 29.

**La présidente de la commission du
développement économique**



Naïa Wateou